

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 5 février 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Maurice Grimard, maire
Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Sylvain Paris, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Opposition à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec
6. Finances
 - 6.1 Revenus
 - 6.2 Dépenses
 - 6.3 Prêt temporaire #2 - Caisse Desjardins
7. Entretien de la patinoire - Contribution aux Loisirs
8. Service de compagnonnage pour l'opérateur en eau potable
9. Service d'entretien des pelouses 2019-2020
10. Rapport incendie 2018 - Schéma de couverture de risques
11. Modalité de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
12. Urbanisme
 - 12.1 Demande de dérogation mineure : Ferme Parisbel SENC - M. Sylvain Habel
13. Règlements
 - 13.1 Avis de motion : Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments portant le numéro 364-2019
 - 13.2 Avis de motion : Règlement général harmonisé portant le numéro 365-2019
14. OMH - Rapport d'approbation - Budget 2019
15. Rapport des élus
16. Correspondances
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

17-02-19

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

18-02-19

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 15 janvier 2019 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

Carole Plamondon quitte la séance à 19h38.

19-02-19

5. OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard le 29 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (20 millions pour la mise en place et 5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le service d'immatriculation des armes à feu du Québec (SIAF) tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'en date du 14 janvier 2019, soit deux semaines avant la date butoir, seulement 318 000 armes québécoises sur une estimation de 1,6 millions ont été enregistrées;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être utilisées de manière plus efficace, par exemple en santé mentale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité de Parisville invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

Que le Conseil municipal exprime sa solidarité aux chasseurs, tireurs sportifs, collectionneurs et citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

Que le Conseil municipal demande au Gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au Premier Ministre du Québec, à la Ministre de la Sécurité publique du Québec, au député de Nicolet-Bécancour, à la MRC de Bécancour et à toutes ses municipalités.

ADOPTÉE

6. FINANCES

6.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 61 424.87\$ incluant les revenus de perception.

20-02-19

6.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Janvier 2019

- FOURNISSEURS: 59 515.62\$
- SALAIRES: 12 827.81\$

ADOPTÉ

21-02-19

6.3. PRÊT TEMPORAIRE #2 - CAISSE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE, d'un point de vue budgétaire, la municipalité détient tous les montants nécessaires pour l'exécution de ses travaux, et ce, sans devoir recourir à un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une gestion efficace des flux de trésorerie il faut s'assurer d'avoir en main l'argent nécessaire pour les déboursés, dans l'attente du dépôt de la subvention TECQ relié aux différents projets, qui aura lieu le 15 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de contracter un prêt temporaire pour assurer un flux de trésorerie adéquat aux conditions suivantes :

- Le montant du prêt doit être inférieur au montant de la subvention à venir;
- Le taux proposé par la Caisse Desjardins est 4.45%;
- Une preuve de subvention à venir et les états financiers de la dernière année doivent être fournis;
- Aucune approbation du MAMOT n'est nécessaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la directrice générale et le maire à signer tout contrat auprès du Centre financier aux entreprises de Desjardins, afin de contracter un prêt temporaire de 200 000\$ dans l'attente de la subvention reliée aux projets de la TECQ.

ADOPTÉE

22-02-19

7. ENTRETIEN DE LA PATINOIRE - CONTRIBUTION AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Parisville demandent une contribution financière de la municipalité pour l'aide à l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la patinoire est une infrastructure utilisée et disponible à tous les citoyens et qu'un entretien rigoureux est nécessaire pour maintenir une bonne qualité de glace;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Parisville déboursent un montant annuel de 1 750\$ pour l'entretien de la patinoire pour toute la saison hivernale;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De verser une somme de 500\$ aux Loisirs de Parisville comme contribution financière à l'entretien de la patinoire de Parisville pour l'année 2019.

ADOPTÉE

23-02-19

8. SERVICE DE COMPAGNONNAGE POUR L'OPÉRATEUR EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la formation en traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution (OTUND) par l'inspecteur municipal, un service de compagnonnage est nécessaire pour obtenir la certification;

CONSIDÉRANT QUE Stéphane Tousignant, inspecteur municipal de la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent, a démontré son intérêt pour remplir la fonction de compagnon;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a présenté une demande à la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent dans laquelle elle s'engage à défrayer tous les coûts engendrés par le service de compagnonnage comprenant le salaire, les frais d'inscription et tous les autres frais inhérents;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De retenir les services de Stéphane Tousignant à titre de compagnon pour Jean Lépine;

De défrayer tous les coûts occasionnés par le service de compagnonnage auprès de la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent.

ADOPTÉE

24-02-19

9. SERVICE D'ENTRETIEN DES PELOUSES 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des pelouses pour l'année 2018 est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'année 2018 contenait également deux années optionnelles, soit 2019 et 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De renouveler le mandat de service d'entretien des pelouses avec Denis Lemay au montant de 17 763\$ pour la saison 2019 et 18 030\$ pour la saison 2020 tel qu'indiqué dans la soumission reçue.

ADOPTÉE

25-02-19

10. RAPPORT INCENDIE 2018 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité auprès des membres du Conseil municipal pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2018 et d'autoriser son dépôt au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB).

ADOPTÉE

26-02-19

11. MODALITÉ DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE

12. URBANISME

27-02-19

12.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : FERME PARISBEL SENC - M. SYLVAIN HABEL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Habel - Ferme Parisbel SENC a déposé une demande de dérogation mineure sur sa propriété sise au 535, rue principale Est, lots 240-P et 241-P, afin d'autoriser la construction d'un réservoir circulaire en béton armé à ciel ouvert dont la distance séparatrice de la maison voisine est projetée à 123 mètres alors que le règlement de zonage prévoit une distance séparatrice minimale de 158,6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne cause préjudice à personne;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires adjacents et que la propriétaire voisine sise au 515, rue principale Est a d'ailleurs signifié son acceptation au projet et souscrit à une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de la demande de dérogation mineure a dûment été publié dans les délais requis par l'article 154.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance virtuelle du 23 janvier 2019, d'accepter ladite demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Sylvain Habel - Ferme Parisbel SENC visant à permettre la construction d'un réservoir circulaire à une distance séparatrice de 123 mètres de la résidence voisine sise au 515 rue principale Est.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS

28-02-19

13.1. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PORTANT LE NUMÉRO 364-2019

Je, Jean-François Bienvenue, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 364-2019 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

29-02-19

13.2. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ PORTANT LE NUMÉRO 365-2019

Je, Sylvain Paris, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement général harmonisé portant le numéro 365-2019. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

30-02-19

14. OMH - RAPPORT D'APPROBATION - BUDGET 2019

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a procédé à une révision du budget 2019 de l'OMH au Cœur du Québec et que l'approbation de la municipalité est requise;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter la révision budgétaire de l'OMH au Cœur du Québec, immeuble Parisville, dont le déficit totalise 1770\$, pour une contribution municipale de 177\$.

ADOPTÉE

15. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

16. CORRESPONDANCES

La correspondance est présentée aux élus.

17. VARIA

NIL

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

31-02-19

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20h40 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 12 mars 2019.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Carine Neault, directrice générale
et secrétaire-trésorière**